UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-04-27-07-A-b

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 27 avril 2023 -

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 20
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 04
Quorum : 17 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 17 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 27 avril 2023 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ

7 - Politique de ressources humaines :

A) Régimes Indemnitaires

- Revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS titulaires (RIFSEEP) de catégorie C et du 1er au 7ème échelon de la classe normale de la catégorie B. Revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS contractuels (PIAC) de catégorie C et B

ADOPTE, à compter du 1er mai 2023, les nouveaux montants d'IFSE suivants pour les agents titulaires des 3 filières BIATSS :

1°) en catégorie C :

- 3.641 euros bruts annuels pour le groupe fonctionnel 2 (3.059 euros actuellement, soit une hausse de 19 % ; et de 46.8 % depuis août 2021) ;
- 3.823 euros bruts annuels pour le groupe fonctionnel 1 (3.184 euros actuellement, soit une hausse de 20% ; et de 54.2% depuis août 2021) ;

2°) pour l'échelon 1 à 7 de la classe normale de catégorie B :

- 4.832 euros bruts annuels pour le groupe fonctionnel 3 des SAENES et des ITRF et le groupe fonctionnel 2 des BU (4.489 € actuellement ; hausse de 60 % depuis août 2021) ;
- 5.051 euros bruts annuels pour le groupe fonctionnel 2 des SAENES et des ITRF et le groupe fonctionnel 1 des BU (4.640 € actuellement ; hausse de 67 % depuis août 2021) ;
- 5.272 euros bruts annuels pour le groupe fonctionnel 1 des SAENES et des ITRF (4.792 € actuellement ; hausse de 74 % depuis août 2021).

POUR : 28 ABSTENTIONS : 02

Pau, le 2 mai 2023
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 12/05/2023